

PARTIES PRENANTES ET GROUPES CIBLES

Ce projet OIT-UE/ICMPD est mis en œuvre dans le cadre du Programme conjoint de migration de main-d'œuvre pour l'Afrique (JLMP). Ce dernier a été élaboré en consultation avec des communautés économiques régionales et des organisations représentant les intérêts des entreprises, des travailleurs et des migrants, et avec leur appui. Le projet est financé par l'Union européenne, par le biais du Fonds panafricain pour le dialogue sur la migration et la mobilité (Pan-African Migration and Mobility Facility) exécuté par le Centre international pour

l'élaboration des politiques migratoires (ICMPD). Il constitue en outre une composante importante du programme mondial phare de l'OIT sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous et contribue à la réalisation de l'ODD 1.3. Les parties prenantes et les groupes cibles sont notamment l'UA et ses organes, la CUA, la Commission de la CEDEAO, les secrétariats de la CAE et de la SADC, les partenaires sociaux régionaux, les institutions de sécurité sociale et les États membres.



Avec le soutien de



Pour en savoir plus :

Andrew Allieu
conseiller technique en
chef/chef de projet
allieu@ilo.org

Victoire Umuhire
responsable technique
umuhire@ilo.org

Visit the website:
www.ilo.org/addisababa/technical-cooperation/



La sécurité sociale est un droit de l'homme fondamental inscrit dans les principaux instruments internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et membres de leur famille (1990) ainsi que diverses conventions et recommandations de l'OIT. La protection sociale se trouve également au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reconnaît le rôle qu'elle joue dans la poursuite d'un développement durable et la réalisation du principe de ne laisser personne derrière.

Malgré tout cela, les travailleurs migrants ont beaucoup de mal à accéder à la protection sociale, en raison des particularités de leur situation, dont la durée de leurs périodes d'emploi et de résidence, leur statut d'étranger, ainsi que leur statut d'immigrant. Ils courent le risque de perdre le droit aux prestations de sécurité sociale dans leur pays d'origine en raison de leur absence prologuée et peuvent, en même temps, se retrouver dans des situations qui restreignent leur adhésion dans le système de protection sociale du pays d'accueil. De plus, les personnes à leur charge restent souvent exclues des prestations de soins de santé, même lorsque les travailleurs migrants sont couverts par le système de protection sociale du pays d'accueil pendant leur période d'emploi.

Étendre l'accès à la protection sociale et la portabilité des prestations de sécurité sociale aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille répondrait à de nombreuses priorités mondiales et continentales, notamment celles du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union africaine (2006), qui recommande de « fournir des prestations de protection

sociale et de sécurité sociale, en particulier l'assurance-chômage, une indemnité en cas d'accidents du travail et une pension de vieillesse pour les travailleurs migrants lorsqu'ils travaillent à l'étranger et/ou à leur retour. » Cela contribue également à divers Objectifs de développement durable, notamment l'ODD cible 1.3 sur la mise en place de systèmes de protection sociale, y compris des socles de protection sociale pour tous, et l'ODD cible 8.8 sur la défense des droits des travailleurs et la promotion de la sécurité sur le lieu de travail pour tous les travailleurs, y compris les migrants. La mise en place et le renforcement de systèmes de protection sociale, notamment les socles dans les pays d'origine des migrants, contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités et facilitent le retour et la réintégration des migrants, tout en respectant leur droit fondamental à la sécurité sociale et à une vie dans la dignité. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières comprend un objectif concernant la mise en place de mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquises.

Ainsi, pour améliorer la gouvernance des migrations en Afrique et la protection des travailleurs migrants, l'OIT procède à la mise en œuvre du projet intitulé *Étendre l'accès à la protection sociale et la portabilité des prestations aux travailleurs migrants et les membres de leur famille dans certaines CER en Afrique*. Ce projet fait partie du Programme conjoint CUA/OIT/OIM/CEA sur migration de main-d'œuvre pour l'Afrique (JLMP). Ce programme fut officiellement adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains comme programme global sur la gouvernance de la migration de main-d'œuvre qui est destiné à mettre la migration au service du développement et de l'intégration régionale.



ÉTENDRE L'ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE ET LA PORTABILITÉ DES PRESTATIONS AUX TRAVAILLEURS MIGRANTS ET LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE DANS CERTAINES CER EN AFRIQUE



#LESDROITSMIGRENTAUSSI



Extending access to social protection
and portability of benefits
to migrant workers
and their families

LE PROJET DONNE UNE NOUVELLE IMPULSION À DES INITIATIVES RÉGIONALES

OBJECTIF DU PROJET

L'objectif global du projet est d'étendre le travail décent et la protection sociale aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille en renforçant les capacités des communautés économiques régionales (CER) à conclure et mettre en œuvre des cadres régionaux qui élargissent la protection sociale aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille et coordonnent la transférabilité de leurs prestations de sécurité sociale.

LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (CUA)

Le projet est une composante essentielle du Programme conjoint CUA/OIT/OIM/CEA de migration de main-d'œuvre pour l'Afrique (JLMP). Le Programme conjoint a été officiellement adopté en janvier 2015 par les chefs d'État et de gouvernement africains en tant que programme global sur la gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour la région. Il représente une intervention régionale stratégique visant à mettre la migration au service du développement.

La CUA joue un rôle de premier plan dans la réalisation de ce projet et œuvre en faveur de l'échange de pratiques et de compétences sur l'élargissement de la protection sociale aux travailleurs migrants grâce au dialogue entre les CER. Le projet vise à renforcer la capacité de la Commission de l'Union africaine à piloter la mise en œuvre du Programme conjoint et des cadres de migration de main-d'œuvre connexes par le renforcement des capacités et un appui direct.

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

Les chefs d'état de la CEDEAO ont adopté, en 2013, la Convention générale de sécurité sociale comme Acte additionnel au Traité révisé de la CEDEAO. L'Acte additionnel permet un ancrage régional du principe de la préservation des droits des travailleurs migrants en matière de sécurité sociale qui se trouve dans les normes de l'OIT et les instruments internationaux et régionaux

pertinents ainsi qu'aux politiques relatives à la migration de la main-d'œuvre et à l'emploi. L'Acte additionnel se fonde également sur le principe de l'égalité de traitement entre les travailleurs nationaux et ceux qui ne sont pas nationaux aux yeux de la loi et dans les faits. Le projet vise à renforcer les capacités de la Commission de la CEDEAO et de ses États membres afin d'améliorer la mise en oeuvre de la Convention générale de sécurité sociale de la CEDEAO.

LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)

Les ministres chargés du travail et de l'emploi de la SADC et les partenaires sociaux ont adopté le Cadre de politique de portabilité transfrontalière des prestations de sécurité sociale de la SADC en mai 2016. Ce cadre comporte des dispositions sur les mécanismes garantissant l'égalité de traitement des travailleurs migrants et le maintien de leurs droits acquis et en cours d'acquisition en matière de sécurité sociale. Cependant, des défis administratifs, réglementaires et institutionnels entravent la mise en œuvre efficace des instruments et cadres d'action sous-régionaux. Ce projet vise à aider la SADC à relever ces défis et à soutenir la mise en œuvre des cadres de sécurité sociale.

LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST (CAE)

Un projet de cadre (instrument multilatéral) sur la coordination des systèmes de sécurité sociale dans la CAE a été élaboré en 2011 dans le cadre du Protocole du marché commun. Partant sur ce projet d'instrument multilatéral, le projet va permettre d'évaluer les défis restants concernant la coordination des systèmes de protection sociale dans la sous-région et d'ouvrir la voie pour faire de la portabilité des droits de sécurité sociale une réalité. Il va permettre de mobiliser des représentants tripartites pour élaborer une feuille de route des principales étapes vers la coordination de la sécurité sociale dans la CAE et la finalisation du projet révisé de l'instrument multilatéral.

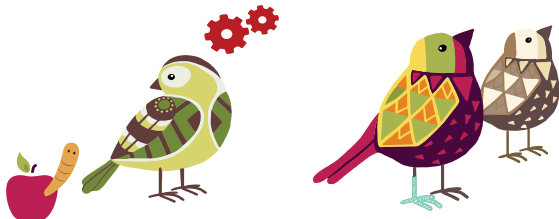
DOMAINES CLÉS DE RÉSULTATS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS

CEDEAO

Renforcement de la mise en œuvre de la Convention générale de sécurité sociale de la CEDEAO par les États membres.

Les principales activités du projet sont les suivantes :

- Appui à la création et au fonctionnement efficace du Comité d'experts de la Convention générale de la CEDEAO (CESS). Le CESS est un organe essentiel qui aide les États membres à concevoir des politiques et assure le suivi de la mise en application de la Convention générale de sécurité sociale de la CEDEAO.
- Faciliter les dialogues régionaux, les réunions techniques et réunions de coordination des représentants des systèmes de protection sociale et d'autres parties prenantes sur les modalités de mise en application de la Convention générale de la CEDEAO ; et
- Études sur la faisabilité de l'extension de la couverture de la protection sociale aux travailleurs migrants de l'économie informelle et élaboration de politiques de mise en œuvre pratiques.



SADC

Renforcement des capacités et des instruments de politique de la SADC en matière de sécurité sociale, y compris la portabilité des prestations de sécurité sociale.

Ce projet va soutenir l'élaboration de politiques relatives à la portabilité de la sécurité sociale en vue de l'adoption d'un modèle de portabilité applicable à l'échelle de la région SADC. Les principales activités sont les suivantes :

- Évaluation des dispositions existantes relatives à l'accès à la protection sociale et à la portabilité des prestations pour les travailleurs migrants, dans l'économie formelle et informelle, dans certains pays et domaines professionnels en vue de guider l'élaboration de mécanismes de coordination, de dispositifs administratifs, de systèmes de gestion et de systèmes financiers appropriés pour promouvoir la portabilité des prestations de sécurité sociale dans la sous-région (modèle de la SADC) ;
- Faciliter les dialogues régionaux sur la portabilité des prestations de sécurité sociale dans le cadre de réunions et d'ateliers techniques et de consultation tripartites ; et
- Appui à la définition des modalités de pilotage de la mise en œuvre du modèle de la SADC.

CAE

Renforcement des capacités et de connaissances des parties prenantes de la CAE pour promouvoir la coordination régionale de la protection sociale des travailleurs migrants.

S'appuyant sur les réalisations de projets antérieurs de l'OIT, en particulier le projet sur la migration et la sécurité sociale (MISGEC), le projet va :

- Soutenir des études de faisabilité, y compris des évaluations actuarielles et financières, portant sur les incidences d'un instrument multilatéral de protection sociale de la CAE. Les évaluations guideront la révision et la finalisation du projet de directive du Conseil de la CAE sur la coordination des prestations de sécurité sociale ;
- Faciliter les dialogues et consultations régionaux visant à réviser et finaliser le projet de directive du Conseil de la CAE sur la coordination des prestations de sécurité sociale dans le marché commun de la CAE ; et
- Fourniture de services consultatifs juridiques et actuariels aux États partenaires de la CAE afin de faciliter la coordination de la portabilité des prestations de sécurité sociale.



CUA

Renforcer la capacité de la CUA, des CER et des partenaires sociaux régionaux à coordonner et contribuer aux programmes de protection sociale des travailleurs migrants dans l'économie formelle et informelle.

Le projet va :

- Aider la CUA à promouvoir la coopération technique Sud-Sud et intra-CER sur la protection sociale des travailleurs migrants ;
- Assurer le renforcement des capacités de la CUA, des organes de l'UA et du personnel des CER, ainsi que des partenaires sociaux régionaux et sous-régionaux sur les questions de protection sociale et de migration de main-d'œuvre ; et
- Soutenir la collecte et l'analyse systématiques d'informations statistiques pour éclairer l'élaboration des politiques et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD liés à la protection sociale et à la migration de main-d'œuvre et des cibles de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.